

MODE D'EMPLOI : INSCRIPTION AUX LAMES DES PENNES MIRABEAU

Saison 2025-2026

- **Tarifs**

Catégories	Années de naissance du pratiquant	Montant de la licence F.F.E	Montant de la cotisation	Montant total
M5	2021-2022	38 €	147 €	185 €
M7	2019-2020			
M9	2017-2018	62 €	172 €	234 €
M11	2015-2016	74 €	232 €	306 €
M13	2013-2014			
M15	2011-2012	74 €	272 €	346 €
M17	2009-2010			
M20	2006-2007 -2008			
M23	2003- 2004-2005			
SÉNIOR	2002 à 1987			
VÉTÉRAN 1	1986 à 1977			
VÉTÉRAN 2	1976 et avant			

- **Paiement de votre cotisation** : 3 moyens de paiement autorisés

Chèques	Espèces	Virement
Possibilité de régler jusqu'à 3 chèques. Encaissement des chèques à chaque trimestre : à partir du 15/09/25 ; 15/01/26 ; 15/03/26 Ordre à indiquer : Les lames des Pennes Mirabeau	Paiement en espèces à régler au plus tard le dernier jour de votre premier mois de pratique et en intégralité	Le RIB vous sera délivré après signature de l'inscription. Le paiement par virement de votre cotisation doit se faire au plus tard le dernier jour de votre premier mois de pratique et en intégralité

Règlement des chèques en 3 fois :

Catégories	Années de naissance du pratiquant	Montant total de la cotisation	Montant 1er chèque encaissé à partir du 15/09/25	Montant 2e chèque encaissé à partir du 15/01/26	Montant 3e chèque encaissé à partir du 15/03/26
M5	2021-2022	147 €	50 €	50 €	47 €
M7	2019-2020				
M9	2017-2018	172 €	58 €	58 €	56 €
M11	2015-2016	232 €	78 €	77 €	77 €
M13	2013-2014				
M15	2011-2012	272€	91 €	91 €	90 €
M17	2009-2010				
M20	2006-2007 -2008				
M23	2003- 2004-2005				
SÉNIOR	2002 à 1987				
VÉTÉRAN 1	1986 à 1977				
VÉTÉRAN 2	1976 et avant				

Carte Jeune et Pass'sport :

Les Lames des Pennes Mirabeau, récemment créées, a engagé les démarches pour accepter la carte C'Jeune et le Pass'Sport comme moyens de paiement, et nous mettrons tout en œuvre afin que ces démarches aboutissent dans les meilleurs délais.

En attendant la validation, nous vous remercions de régler la totalité de la cotisation annuelle (paiement en trois chèques).

Si les démarches aboutissent dans les délais, nous déduirons le montant de la carte C'Jeune et/ou du Pass'Sport (si vous en bénéficiez) en vous demandant de remplacer le 3^e chèque — que nous vous rendrons — par un nouveau chèque au montant ajusté.

Nous encourageons donc les bénéficiaires de ces dispositifs à régler la cotisation par trois chèques.

- **Paiement de votre licence :**

Le montant de votre licence F.F.E doit être obligatoirement réglé par chèque et en une fois au moment de votre inscription.

L'ordre du chèque reste **“Les Lames des Pennes Mirabeau”**.

- **Matériel et location :**

- Un contrat de location (si besoin) sera à signer au moment de votre inscription.
- Le paiement de votre location se fait exclusivement en espèces. Merci de préparer l'appoint au moment de votre paiement.
- Un chèque de caution vous sera demandé au moment du paiement de votre location. Ce chèque sera détruit au moment de la restitution du matériel en fin de saison.

Catégories	Années de naissance du pratiquant	Montant de la location	Montant du chèque de caution
M5	2021-2022	30 €	200 €
M7	2019-2020		
M9	2017-2018	40 €	200 €
M11	2015-2016	40 €	200 €
M13	2013-2014		
M15	2011-2012	50 €	200 €
M17	2009-2010		
M20	2006-2007 -2008		
M23	2003- 2004-2005		
SÉNIOR	2002 à 1987		
VÉTÉRAN 1	1986 à 1977		
VÉTÉRAN 2	1976 et avant		

- **Date de reprise des entraînements :** Elle se fera la semaine du lundi 08/09/25.

- **Jour et horaires d'entraînements à la rentrée de septembre 2025 :**

Mercredi : Salle de la Gavotte - Square Monaco Les Pennes Mirabeau	Les Mini-Lames (uniquement M5)	9h45 - 10h45 (1h)
	Les Apprentis de la Lame (M9 - M11)	10h45 - 12h (1h15)

Jeudi : Salle de la Gavotte - Square Monaco Les Pennes Mirabeau	Les Petits Tireurs (M5 - M7 - M9)	17h-18h15 (1h15)
	Les Champions de l'Assaut (M11 - M13 - M15)	18h15-19h30 (1h15)
	Les Maîtres de la Piste (M15 - M17- M20 - M23 - Senior et Vétérans)	19h30 - 21h15 (1h45)

● **Informations complémentaires :**

1. Toute inscription est définitive et ne donne pas lieu à un remboursement en cas d'arrêt de la pratique.
2. Si une inscription est faite au cours de la saison le pratiquant devra régler :
 - Sa licence dans son intégralité
 - Sa cotisation, en fonction du trimestre à partir duquel il s'est inscrit.
Expl : Je participe au cours à partir de janvier 2026, je règle le trimestre 2 et le trimestre 3.
3. Pour les nouveaux adhérents :

2 cours d'essai offerts. À partir du 3e cours, le pratiquant doit finaliser son inscription avec l'ensemble des documents signés et le règlement de sa licence et de sa cotisation.